

# PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

## DU BUDGET PRIMITIF 2022

Document établi en application de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales

### I – LE CONTEXTE D'ÉLABORATION DU BUDGET 2022

Après deux exercices fortement marqués par la crise sanitaire, le budget de la Ville retrouve en 2022 un dimensionnement habituel. Pour rappel, l'année 2020 a été fortement impactée par cette crise, et l'année 2021 a été marquée par plusieurs vagues d'urgence sanitaire ayant entraîné une limitation de l'activité économique. Pour 2022, il est prévu un rebond significatif de la croissance au niveau national, notamment grâce à l'allègement des restrictions sanitaires.

#### A - LES DÉCISIONS DE L'ÉTAT RELATIVES AUX FINANCES LOCALES

La Loi de finances pour 2022 (Budget de l'État) contient essentiellement des ajustements relatifs aux réformes fiscales ; elle traduit également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

Ainsi, cette loi de finances poursuit les baisses d'impôts en faveur des particuliers et des entreprises, décidées avant la crise sanitaire. De cette façon, la seconde phase de réduction de la taxe d'habitation des ménages les plus aisés se poursuit sur les résidences principales, pour atteindre une exonération de 65 % de la taxe, avant sa suppression totale en 2023.

La Loi de finances 2022 contient également d'autres décisions impactant les finances locales, dont :

- La compensation de la suppression de la taxe d'habitation : d'une part, par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; d'autre part, par une compensation à l'euro près de l'État, assurée au moyen d'une allocation compensatrice.
- L'exonération de la taxe foncière bâtie pour les logements sociaux est confirmée. Afin de ne pas freiner leur construction, elle sera compensée par l'État pendant dix ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 30 juin 2026.
- La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de la taxe foncière bâtie. L'indexation annuelle des valeurs locatives s'établit cette année à 3,4 %, soit un niveau sensiblement plus élevé que les années précédentes, reflet de la reprise de l'inflation.

## B – LA PROGRESSION DÉMOGRAPHIQUE

L'augmentation de la population de Bayonne se confirme avec une hausse de 0,93 % entre 2021 et 2022 (données de l'Insee) :

	2019	2020	2021	2022
Nombres d'habitants au 1 <sup>er</sup> janvier	51 943	52 398	52 569	53 063

## **II – LE CADRAGE BUDGÉTAIRE**

Le budget primitif 2022 traduit les orientations budgétaires présentées au cours de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2021.

La principale nouveauté du Budget 2022, outre la date avancée du vote du budget (début février au lieu de début avril), est le passage à la nomenclature budgétaire « M 57 ». Pour rappel, le changement de nomenclature sera obligatoire dès 2024 pour l'ensemble des collectivités locales ; la Ville de Bayonne a choisi d'appliquer cette nouvelle nomenclature de façon anticipée.

Celle-ci opère plusieurs changements dans le cadre budgétaire et comptable, avec notamment une appréhension plus fine du patrimoine communal (actif comptable). Ce changement rend moins aisée la comparaison avec les années précédentes ; aussi il sera précisé le mode de comparaison choisi dans ce document, à chaque fois que cela sera nécessaire.

Les principales caractéristiques du Budget 2022 sont les suivantes :

- la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissement avec le lancement des projets majeurs (Musée, Médiathèque, AB campus) ;
- une progression des recettes de fonctionnement de 5,5 % ;
- une hausse contenue des dépenses de fonctionnement à 2 %<sup>1</sup> par rapport à l'année 2021 ;
- un autofinancement brut élevé de 10,2 M€, couvrant largement le remboursement du capital de la dette (6,5 M€) et contribuant au financement des dépenses d'équipement (37,4 M€).

## **III – LA STRUCTURE DU BUDGET PRIMITIF 2022 ET SON ÉVOLUTION**

Au préalable, il convient de préciser que le Budget 2022 comprend des crédits supplémentaires par rapport aux années précédentes, à savoir les crédits relatifs au centre d'accueil Pausa dont la Ville assure la gestion avec le financement de la CAPB (1 M€ en dépenses et recettes), et les dépenses exceptionnelles relatives aux intempéries de décembre 2021 avec en contrepartie le remboursement par les assurances (700 K€).

---

<sup>1</sup> Hors crédits du centre d'accueil Pausa et dépenses exceptionnelles liées aux intempéries de décembre 2021

## A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 – Les recettes de fonctionnement

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **77 745 000 €**, ainsi réparties :

RECETTES	BP 2021	BP 2022	Évolution de BP à BP en €	Évolution de BP à BP
Fiscalité directe et compensations	36 028 000 €	37 775 000 €	1 747 000 €	4,8 %
Fiscalité indirecte	5 300 000 €	5 900 000 €	600 000 €	11,3%
Attribution de compensation de la communauté d'agglomération	14 884 000 €	14 884 000 €	0 €	0 %
Dotations et subventions	9 096 000 €	10 191 000 €	1 095 000 €	12,0 %
Produits des services et du domaine, loyers	6 044 000 €	7 445 000 €	1 401 000 €	23,2 %
Produits exceptionnels (hors produit des cessions et produits financiers)	200 000 €	950 000 €	750 000 €	78,9 %
<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>71 552 000 €</b>	<b>77 145 000 €</b>	<b>5 593 000 €</b>	<b>7,8 %</b>
Atténuations de charges	400 000 €	400 000 €	0 €	0 %
Reprises sur provisions	100 000 €	200 000 €	100 000 €	100 %
Travaux en régie	600 000 €	600 000 €	0 €	0 %
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>72 652 000 €</b>	<b>78 345 000 €</b>	<b>5 693 000 €</b>	<b>7,8 %</b>

Après deux années marquées par la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement retrouvent en 2022 un niveau supérieur à l'avant crise, avec un total de 78,3 M€, en progression de 5,5 % par rapport à 2021 (hors centre d'accueil Pausa et intempéries de décembre 2021).

Le produit fiscal est toujours aussi dynamique puisqu'il est estimé à 37,8 M€ au BP 2022, contre 36 M€ l'année précédente, soit une hausse de 4,8 %. A ce montant s'ajoute l'attribution de compensation de la Communauté d'agglomération Pays Basque (CAPB) correspondant à la fiscalité économique transférée et représentant 14,9 M€. La compensation relative à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait se situer à 9,3 M€ et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires majorée de 35 % représente une ressource de 2,35 M€.

A la suite de la réforme de la fiscalité locale, la taxe foncière sur les propriétés bâties est devenue la première ressource de la commune. Son produit est estimé à 25,6 M€, soit une progression de 5,2 % par rapport à 2021, correspondant pour l'essentiel à l'accroissement de la base d'imposition.

Pour la fiscalité indirecte, le BP 2022 prévoit une recette de 5,9 M€, soit une hausse de 11,3 % par rapport à 2021 ; ce montant comprend :

- les droits de mutation inscrits à hauteur de 3,85 M€,
- la taxe de séjour, dont le produit repart à la hausse avec 0,5 M€, montant constaté en 2021,
- la taxe sur la publicité extérieure, reconduite à hauteur de 0,6 M€, • la taxe locale sur l'électricité, reconduite à 0,95 M€.

Les dotations et subventions atteignent 9,2 M€ (10,2 M€ avec le financement par la CAPB du centre Pausa), soit un niveau quasiment identique à 2021 (9,1 M€). La dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État représente à elle seule 7,8 M€.

Après une baisse importante entre 2020 et 2021, les produits des services et du domaine devraient se situer à 7,4 M€ en 2022 et s'approcher du niveau atteint avant la crise sanitaire. La prévision des recettes de stationnement sur voirie est ainsi de 1,9 M€, en très forte progression de 29 % par rapport à 2021. La prévision relative à la participation des familles aux crèches est de 1,06 M€ ; celle relative à la restauration scolaire et aux activités périscolaires est de 1,25 M€, soit le niveau de recettes constaté en 2021. De même, il est anticipé un retour à une activité identique à celle de 2019 pour les animations seniors ou encore les animations culturelles de la Ville avec des participations et redevances prévues respectivement à hauteur de 240 K€ et 62 K€.

## 2 – Les dépenses de fonctionnement

Les propositions de dépenses de fonctionnement s'établissent à **68 244 000 €**, ainsi détaillées

TYPES DE DÉPENSES	BP 2021	BP 2022	Évolution de BP à BP en €	Évolution de BP à BP en %
Charges à caractère général	15 159 000 €	16 348 000 €	1 189 000 €	7,8 %
Masse salariale	37 780 000 €	38 935 000 €	1 155 000 €	3,1 %
Subventions et participations	10 487 000 €	10 804 000 €	317 000 €	3,0 %
Intérêts de la dette	900 000 €	770 000 €	-130 000 €	-14,4 %
Charges exceptionnelles	570 000 €	1 050 000 €	480 000 €	84,2 %
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>64 611 000 €</b>	<b>67 907 000 €</b>	<b>3 296 000 €</b>	<b>5,1 %</b>
Atténuation de produits	322 000 €	37 000 €	-285 000 €	-88,5 %
Provisions comptables	300 000 €	300 000 €	0 €	0 %
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>65 233 000 €</b>	<b>68 244 000 €</b>	<b>3 011 000 €</b>	<b>4,6 %</b>

Hors gestion du centre d'accueil Pausa et charges exceptionnelles liées aux inondations, les dépenses de fonctionnement représentent 66,5 M€ soit une hausse contenue de 2 % par rapport à 2021.

Les dépenses de personnel constituent le premier poste de dépenses (58 % du budget), avec 38,9 M€ (38,7 M€ hors centre d'accueil Pausa), en progression de 2,4 % par rapport à 2021, évolution qui s'explique principalement par le « glissement vieillesse-technicité » (progression de carrière et ancienneté des agents). De la même façon, le montant des charges à caractère général repart à la hausse avec 16,3 M€ (15,6 M€ hors centre d'accueil Pausa), soit une évolution de plus de 2,8 % entre les budgets 2021 et 2022. Les dépenses de ces deux chapitres principaux sont ainsi les témoins d'un retour à la normale au sein des services, puisque leurs montants rattrapent ceux de l'avant-crise.

S'agissant des frais financiers, il est à noter que le montant des intérêts de la dette continue de baisser, avec une prévision de 770 K€, en forte diminution (-14,4 %) par rapport au BP 2021.

Concernant les participations et subventions versées, leur montant représente 9,8 M€ contre 9,5 M€ au BP 2021, soit une évolution de + 2,7 %. A cela s'ajoute la subvention d'équilibre au budget annexe des fêtes et temporada pour un montant prévisionnel de 1 M€, portant le total du chapitre à 10,8 M€.

Au total, l'évolution limitée des dépenses de fonctionnement et la dynamique des recettes permettent de dégager un montant d'autofinancement brut élevé, de 10,2 M€, et un montant d'autofinancement net de l'ordre de 3,7 M€ après remboursement du capital de la dette (6,5 M€).

## B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **44 816 200 €**, réparties de la manière suivante:

TYPES DE DÉPENSES	BP 2021	BP 2022	Évolution de BP à BP en €	Évolution de BP à BP en %
Subventions d'équipement	2 612 500 €	2 184 000 €	-428 500 €	-16,4 %
Immobilisations (dont travaux en régie)	25 192 500 €	33 468 000 €	8 275 500 €	32,9 %
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>27 805 000 €</b>	<b>36 652 000 €</b>	<b>8 847 000 €</b>	<b>31,8 %</b>
Emprunts et dettes	6 500 000 €	6 500 000 €	0 €	0 %
Autres dont EPFL et reversement de la taxe d'aménagement	795 000 €	1 161 200 €	366 200 €	46,1 %
<b>Total dépenses financières</b>	<b>7 295 000 €</b>	<b>7 662 200 €</b>	<b>367 200 €</b>	<b>5,0%</b>
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>35 100 000 €</b>	<b>43 314 200 €</b>	<b>8 214 200 €</b>	<b>23,4%</b>
Opérations patrimoniales	790 000 €	865 000 €	75 000 €	9,5%
<b>Total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>790 000 €</b>	<b>1 502 000 €</b>	<b>712 000 €</b>	<b>90,2%</b>
<b>Total général des dépenses d'investissement</b>	<b>35 890 000 €</b>	<b>44 816 200 €</b>	<b>8 926 200€</b>	<b>24,9%</b>

Comme l'année précédente, les dépenses d'investissement sont maintenues à un niveau élevé : 44,8 M€ au BP 2022, dont 36,7 M€ pour les investissements directs auxquels s'ajoutent les remboursements à l'Établissement public foncier Pays Basque pour 1,16 M€.

Le remboursement du capital de la dette représente 6,5 M€ comme au BP 2021.

Pour rappel, la Ville a choisi en 2021 de créer des Autorisations de programme (AP) pour retracer le financement pluriannuel des opérations d'investissement les plus importantes. Les crédits de paiement (CP) totalisent 18,4 M€ soit la moitié de l'enveloppe des dépenses d'équipements, et sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

<b>Nom de l'Autorisation de programme (AP)</b>	<b>Crédits de paiement 2022</b>	<b>Montant total de l'AP</b>	<b>Fin de l'AP</b>
Les travaux de restructuration du Musée Bonnat-Helleu	6 280 000 €	33 800 000 €	2025
La médiathèque du centre-ville	790 000 €	15 800 000 €	2025
L'aménagement du pôle de musique amplifiée des remparts de Mousserolles	1 514 000 €	2 700 000 €	2023
L'extension de l'école du Prissé	390 000 €	7 200 000 €	2024
L'AB Campus	6 501 000 €	9 360 000 €	2023
Le réaménagement du secteur de la Poterne	917 000 €	2 746 000 €	2024
Le plan vélo	1 240 000 €	2 754 000 €	2022
Chantier des collections du Musée Bonnat-Helleu	800 000 €	4 000 000 €	2025

Outre la poursuite de la restructuration du Musée Bonnat-Helleu, une nouvelle autorisation de programme de 4 M€ a été votée pour le chantier de restauration des collections du musée, et plus précisément des œuvres qui seront présentées au public lors de sa réouverture.

## 2 – Les recettes d'investissement

Les prévisions de recettes d'investissement s'établissent à **44 816 200 €**, ainsi inscrites :

TYPES DE RECETTES	BP 2021	BP 2022	Évolution de BP à BP en €	Évolution de BP à BP en %
Subventions	2 270 000 €	2 866 000 €	596 000 €	26,3%
Amendes de police	600 000 €	500 000 €	-100 000 €	-16,7%
Emprunts	18 118 000 €	24 112 000 €	5 994 000 €	33,1%
Immobilisations incorporelles et en cours	80 000 €	0 €	-80 000 €	-100%
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>21 068 000 €</b>	<b>27 478 200 €</b>	<b>6 410 200 €</b>	<b>30,4%</b>
Dotations FCTVA et taxe d'aménagement	3 300 000 €	3 900 000 €	600 000 €	18,2%
Reversement EPFL	0 €	600 000 €	600 000 €	-
Cessions immobilières	3 313 000 €	1 835 000 €	-1 478 000 €	-44,6%
<b>Total des recettes financières</b>	<b>6 613 000 €</b>	<b>6 335 000 €</b>	<b>-278 000 €</b>	<b>-4,2%</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>27 681 000 €</b>	<b>33 813 200 €</b>	<b>6 132 200 €</b>	<b>22,2%</b>
Virement à la section d'investissement	4 266 000 €	6 908 000 €	2 642 000 €	61,9%
Opérations de transferts	3 153 000 €	3 230 000 €	77 000 €	2,4%
Opérations patrimoniales	790 000 €	865 000 €	75 000 €	9,5%
<b>Total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>8 209 000 €</b>	<b>11 003 000 €</b>	<b>2 794 000 €</b>	<b>34%</b>
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>35 890 000 €</b>	<b>44 816 200 €</b>	<b>8 926 200 €</b>	<b>24,9%</b>

Le financement des dépenses d'investissement est assuré par l'autofinancement brut à hauteur de 10,2 M€, ainsi que par le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et la taxe d'aménagement (3,9 M€), les subventions perçues des différents partenaires institutionnels (2,08 M€), le produit des amendes de police (500 K€), la participation (PAE) pour l'opération d'aménagement du Prissé (780 K€), le reversement par l'Établissement public foncier Pays basque (600 K€) et diverses cessions immobilières (1,835 M€).

L'équilibre du financement est assuré par le recours à l'emprunt, inscrit à hauteur de 24 M€, étant précisé que ce montant constitue un niveau théorique jamais atteint en pratique. En effet, suite à l'affectation du résultat 2021 ce montant sera réduit ; de même il est susceptible d'évoluer en fonction du niveau de réalisation effectif des dépenses d'investissement.



## V – LES TAUX D'IMPOSITION

Pour la première fois depuis 2010, et afin de conforter ses équilibres financiers, la Ville a choisi de réviser le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, passant de 32,50 % à 32,83 %. Cela représente une progression limitée de 0,33 point (soit + 1 %) qui permettra de dégager un produit supplémentaire de 250 K€.

TAXES	TAUX 2021	TAUX 2022
Taxe d'habitation	26,34 %	26,34%
Dont majoration taxe d'habitation sur les résidences secondaires	35,00 %	35,00%
<b>Taxe foncière bâtie</b>	<b>32,50 %</b>	<b>32,83%</b>
Taxe foncière non bâtie	46,68 %	46,68%

## VI – LES PRINCIPAUX RATIOS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

Le passage à la nomenclature M57 a entraîné des changements au niveau de la présentation des ratios, budgétaires et financiers, avec la suppression de la mention des moyennes nationales de la strate et l'introduction du ratio "Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement". Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette (taux d'épargne brut). Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 10 % et 15 % est satisfaisant.

Ce nouveau tableau se présente ainsi :

Ratios 2022	Valeurs	Evolution
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 275 €	3,61 %
2. Recettes réelles de fonctionnement / population	1 465 €	6,42 %
3. Dépenses d'équipement brut / population	683 €	22,55 %
4. Encours de dette / population	1 217 €	1,48 %
5. DGF / population	147 €	0,00 %
6. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (%)	57,56 %	-1,63%
7. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (%)	95,37 %	-3,51%
8. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct. (%)	46,63 %	17,24%
9. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (%)	83,04 %	5,38 %
10. Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement (%)	13,12 %	-

## VII – LES BUDGETS ANNEXES

### A - BUDGET ANNEXE DES FÊTES TRADITIONNELLES ET DE LA TEMPORADA

Après l'annulation des éditions 2020 et 2021 des fêtes traditionnelles, les fêtes de Bayonne 2022 sont programmées du 27 au 31 juillet 2022, bien que toujours conditionnées à l'évolution de la crise sanitaire. Quant à la temporada 2022, elle est programmée à l'identique de 2021.

Le budget présenté et voté s'équilibre globalement à 4 053 K€, soit 2 970 K€ pour l'organisation des fêtes et 1 083 K€ pour la temporada. S'agissant des fêtes traditionnelles, il est rappelé que cette activité s'équilibre par le versement d'une subvention du budget principal prévue cette année à hauteur de 950 K€, légèrement inférieure à celle effectivement apportée en 2019 (980 K€). En ce qui concerne la temporada, cette activité est financée quasi exclusivement par les recettes attendues de la billetterie et les recettes accessoires.

### B - BUDGET ANNEXE DES PARCS DE STATIONNEMENT (en HT)

Le budget annexe des parcs de stationnement s'équilibre globalement à 6,59 M€, somme des sections d'exploitation et d'investissement.

La section d'exploitation s'équilibre à 4,6 M€, soit 4,06 M€ hors virement à la section d'investissement, contre 3,85 M€ au BP 2021, soit une hausse de 5,4 %.

Pour les dépenses, on constate une hausse de 3,7 % des dépenses réelles en 2022 par rapport à 2021 (2,71 M€ au BP 2022). Elles sont réparties comme suit : 2,52 M€ au titre des dépenses de gestion courante et 1,36 M€ pour les dotations aux amortissements. Par ailleurs, la baisse des frais financiers continue (- 6,8 %) et la dépense représente 138 K€.

S'agissant des recettes, les redevances de stationnement sont inscrites pour 3,85 M€, soit + 22 % par rapport à l'année précédente (3,16 M€), retrouvant une dynamique d'avant crise sanitaire et rendant sans objet la reconduction d'une subvention exceptionnelle d'équilibre du budget principal.

La capacité d'autofinancement brut prévisionnelle des dépenses d'investissement s'établit à 1,28 M€ (626 K€ au BP 2021).

Pour la section d'investissement, le budget s'équilibre à 1,99 M€. Les dépenses d'investissement comprennent le remboursement du capital des emprunts pour 335 K€ et les reprises de subventions d'équipement pour 618 K€. En ce qui concerne les dépenses d'équipement, elles s'élèvent à 880 K€ et comprennent essentiellement le renouvellement des équipements et matériel à hauteur de 446 K€ et des travaux de réaménagement pour 415 K€. Le financement est assuré essentiellement par l'autofinancement dégagé par la section d'exploitation ; le recours à l'emprunt est limité à 93 K€.

## VIII – LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la commune comptait 886 agents permanents, affectés aux budgets suivants :

	Emplois budgétaires	Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein annuel travaillé
Budget principal	852	774
Budget parkings	34	34
<b>Total</b>	<b>886</b>	<b>808</b>

L'objectif de stabilisation des effectifs se poursuit en 2022, grâce à une politique de réflexion sur chaque départ à la retraite dans un contexte de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

\* \*\*